

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 29 juin 2006

CG 06/3^{ème}/V-02

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA
FAMILLE
EVOLUTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT**

—

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (C.D.E.F) est un établissement social relevant du Conseil Général de Tarn-et-Garonne **dont le siège est situé 26 avenue Charles de Gaulle à Montauban**. Il met en œuvre des missions d'Aide Sociale à l'Enfance et, à ce titre, assure des accueils diversifiés :

- d'enfants et d'adolescents de 6 à 18 ans (10 places),
- de jeunes majeurs de 18 à 21 ans (4 places),
- de femmes enceintes, femmes ou hommes avec enfants, jeunes couples dans le cadre du soutien à la parentalité (11 places parents ; 8 places enfants)

Depuis 1997, **une Antenne située 54 rue de la République** a permis de différencier les prises en charge au sein de la structure et de compléter les réponses afin de mieux les adapter aux besoins.

Le siège de l'établissement regroupe l'accueil des mineurs, des jeunes majeurs et dispose d'un accueil d'urgence pour femmes avec enfants, composé de trois studios.

L'établissement dispose par ailleurs de locations en ville pour l'accueil :

- de jeunes majeurs (deux studios)
- de parents avec enfants (8 appartements).

Les évolutions consécutives opérées par le C.D.E.F se poursuivent aujourd'hui en raison de la nécessité de réaliser un accueil plus adapté des usagers orientés vers cet établissement sur la base :

- des constats établis en interne et mis en évidence tant par les rapports d'activité successifs que par les Schémas Départementaux,
- de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui pose des obligations réglementaires incontournables. L'élaboration du Projet d'Etablissement constitue l'une des modalités de mise en œuvre des droits des usagers (Art. L 311-8).

Ainsi, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille s'est engagé, dès 2003, dans une démarche d'évaluation interne des pratiques, de réflexion et d'élaboration des documents réglementaires.

Outre la réécriture des projets éducatifs (mineurs, majeurs, parents), les documents suivants ont été élaborés :

- **les livrets d'accueil** à l'intention des usagers accueillis et, pour les mineurs, de leurs représentants légaux,
- **les documents internes de prise en charge** (D. I. P. C.) qui permettent d'acter la prise en charge et les objectifs en lien avec les usagers accueillis, les parents et les référents sociaux,
- **l'acte constitutif des groupes d'expression internes** qui constituent une forme de participation des usagers à la vie de l'établissement,
- **le Projet d'Etablissement**, qui permet de mettre en perspective les évolutions nécessaires. La première étape pour 2006 de ce projet serait la suivante :

I - La poursuite des missions :

- d'accueil en urgence, d'évaluation et d'orientation de mineurs (10 places) au siège, 26 avenue Charles de Gaulle à Montauban. Un redéploiement interne de ces places est proposé à l'appui d'un projet éducatif « rénové » dans les locaux qui seront libérés par les mères avec enfant précédemment hébergées dans la structure.

- d'accueil en urgence, de soutien individualisé, d'insertion et/ou de réinsertion de jeunes majeurs (4 places) selon des modalités internes différentes.

A cette fin, le C. D. E. F. disposerait de deux outils :

- deux studios libérés en interne (pré-majeurs) au 26 avenue Charles de Gaulle ;
- les quatre places existantes jeunes majeurs (2 au sein de l'établissement, 2 en location à l'extérieur de l'établissement).

Ces nouvelles adaptations de la réponse interne, nommées alors **SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE AUTONOME (S. A. V. A.)** demeurent, en raison de leur souplesse, susceptibles d'évolution en fonction des besoins.

II - L'accueil de femmes enceintes et/ou avec enfant(s) sur le même site, 26 avenue Charles de Gaulle, siège de l'Etablissement doit être modifié.

En effet, l'Accueil d'Urgence (3 studios au sein du siège de l'établissement) est peu utilisé aux fins de protection et pose des problèmes de cohabitation déjà mis en évidence lors du précédent Schéma Départemental (1996/2001).

En parallèle et afin de ne pas pénaliser l'accueil en urgence des parents en difficultés, le C. D. E. F. pourrait procéder à **la location de trois logements supplémentaires** qui viendraient s'ajouter aux huit déjà loués depuis plusieurs années, et ce afin de compléter l'accueil en urgence des mères avec enfants.

III - Enfin, les activités développées par l'ANTENNE du C.D.E.F, située 54 rue de la République à Montauban, ont pris de l'ampleur depuis leur mise en place en 1997.

« **L'ESPACE VISITE** » destiné à répondre aux besoins de visites en lieu neutre pour des parents à leurs enfants, est largement utilisé pour les usagers hébergés au C. D. E. F. (mineurs ou enfants des parents) mais surtout pour ceux adressés par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance et le Juge aux Affaires Familiales comme le montre le tableau ci-dessous.

| 2003 | 2004 | 2005 |
|---|---|--|
| 911 rencontres 65 enfants 39 familles composées comme suit : - 26 mères - 12 pères - 7 couples (parents) - 3 grands-parents - 2 oncle et tante - 1 fratrie - 1 entourage familial | 676 rencontres 62 enfants 38 familles composées comme suit : - 18 mères - 12 pères - 7 couples (parents) - 2 grands-parents - 1 oncle et tante - 1 entourage familial | 791 rencontres 69 enfants 49 familles composées comme suit : - 24 mères - 13 pères - 8 couples (parents) - 4 grands-parents - 1 soeur - 2 entourages familiaux |

Le **SERVICE d'ACCUEIL ECOUTE ET ORIENTATION (S. A. E. O.)** permet de répondre à des parents du département souhaitant bénéficier d'une écoute, d'information, de conseils, de soutien, d'une orientation adaptée à leurs besoins. Service généraliste, complémentaire des diverses activités délivrées par l'établissement, il est polyvalent, offre une pluridisciplinarité et une souplesse adaptées aux besoins des usagers.

Enfin, le **SERVICE ACCUEIL HEBERGEMENT DES PARENTS**, également basé 54 rue de la République, se déploie dans le cadre des missions d'accueil, de soutien et d'accompagnement individualisés et/ou plus collectifs, d'actions de prévention et d'insertion ou de réinsertion des parents. De plus, l'accompagnement dit « de transition » permet d'intervenir lorsque les familles ont intégré leur propre logement et constitue un prolongement positif de l'action entreprise depuis l'accueil.

L'ensemble des prestations délivrées s'effectue au sein d'un local devenu exigü (110 m² seulement) et inadapté ; inadapté quant à l'utilisation actuelle, mais également à tout développement d'activité nouvelle. Il conviendrait, en conséquence, **de remplacer le local situé 54 rue de la République** par un autre local, plus grand et mieux adapté aux missions du C. D. E. F., ce dernier mettant en œuvre des missions d'Aide Sociale à l'Enfance.

La Commission de Surveillance de l'Etablissement a émis un avis favorable à ces évolutions présentées lors de sa séance du 17 mai 2006.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir vous prononcer :

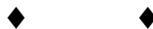
1. sur les modifications, telles que présentées, des missions et du fonctionnement du C. D E. F., en lien avec les évolutions préconisées :

- . par les constats effectués en interne,
- . par les textes réglementaires,
- . par le Schéma Départemental voté en novembre 2003 par notre Assemblée.

2. sur les propositions de locations nouvelles : de 3 logements de type T 3 pour maintenir les capacités d'hébergement de l'établissement (femmes enceintes et/ou avec enfants, parents) ;

3. sur le remplacement de l'Antenne existante située 54 rue de la République par un local plus grand et mieux adapté aux besoins des services rendus par le C.D.E.F. pour lequel je vous ferai des propositions à l'occasion de l'une de nos prochaines sessions.

4. sur l'inscription des crédits supplémentaires sachant que les coûts de location annuels ont été estimés à 27 300 €, dont 13 640 € (soit la moitié) pourraient être intégrés à la Décision Modificative n° 1/2006, dans le budget du Centre.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la Commission de surveillance du centre départemental de l'enfance et de la famille du 17 mai 2006,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Approuve :

- les modifications, telles que présentées, des missions et du fonctionnement du C. D E. F., en lien avec les évolutions préconisées :

- . par les constats effectués en interne,
- . par les textes réglementaires,
- . par le Schéma Départemental voté en novembre 2003 par notre Assemblée

- les propositions de locations nouvelles : de 3 logements de type T 3 pour maintenir les capacités d'hébergement de l'établissement (femmes enceintes et/ou avec enfants, parents) ;

- le remplacement de l'Antenne existante située 54 rue de la République par un local plus grand et mieux adapté aux besoins des services rendus par le C.D.E.F. pour lequel des propositions seront présentées à l'occasion d'une prochaine session ;

– Précise que les coûts de location annuels ont été estimés à 27 300 €, dont 13 640 € (soit la moitié) sont intégrés à la Décision Modificative n° 1/2006, dans le budget du Centre.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,